

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-501

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2020-501

Agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI) - Subvention de fonctionnement - Année 2020 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Contexte

L'Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A) est une association au service des territoires et de toutes les entreprises - jeunes pousses, Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Etablissements de taille intermédiaire (ETI), de l'industrie et des services à l'industrie - qui composent la région Nouvelle-Aquitaine.

ADI N-A porte au cœur de ses missions l'accompagnement à la transformation des entreprises. Elle est aussi chargée de faire émerger de nouvelles filières, de booster l'attractivité du territoire et l'implantation de nouvelles activités.

ADI N-A agit sur différents leviers comme l'accompagnement à la stratégie, à la mobilisation de financements publics, à la levée de fonds, à la transformation digitale, à l'internationalisation. ADI N-A contribue aussi à la mise en relation des entreprises dans les écosystèmes et avec les grands donneurs d'ordre.

Forte de 80 collaborateurs experts (ingénieurs, docteurs, spécialistes sectoriels, juristes, marketeurs), l'Agence est présente sur 7 sites : Bordeaux, La Rochelle, Limoges, Pau, Poitiers, Angoulême et Bidart. Un maillage territorial conforté par une étroite coopération de terrain avec les équipes du Conseil régional, l'animation de réseaux régionaux et le développement de partenariats avec les acteurs locaux. A ce titre, ADI N-A a mis en place une gouvernance territoriale intégrant de plein droit Bordeaux Métropole dans le collège des collectivités territoriales, lui permettant ainsi de renforcer ses liens avec le territoire métropolitain. Une première convention cadre pour la période 2017-2020, adoptée en Conseil métropolitain le 14 avril 2017, a ainsi formalisé nos nouveaux modes de coopération.

Cette convention poursuit deux objectifs :

- faciliter des actions communes « récurrentes » entre les deux entités dans un souci de recherche de complémentarité de l'action publique en matière de suivi des entreprises et des filières d'excellence (exemple : aéronautique, santé, nautisme...) ;
- mettre en œuvre d'un programme annuel d'actions spécifiques afin d'appuyer les politiques publiques portées par la Métropole.

Cette convention sera réactualisée dans le courant de l'année 2021 afin de prendre en compte l'évolution du territoire, les enjeux liés à la crise sanitaire et économique ainsi que l'évolution des politiques métropolitaines.

2 - Plan d'actions 2020

ADI N-A propose de poursuivre les actions engagées dans le cadre de notre convention de partenariat. Ces actions s'appuient sur les :

- attentes de Bordeaux Métropole en matière de développement économique et territorial, d'accompagnement des entreprises de son territoire, d'innovation, d'attractivité et de marketing territorial,
- compétences d'ADI N-A autour de ses trois métiers : accompagnement des entreprises, structuration de filières émergentes, accompagnement des territoires.

Le plan comprend 3 volets :

a) L'accompagnement de projets territoriaux dans le cadre des filières stratégiques :

- **filière hydrogène** : ADI N-A anime le réseau régional des acteurs de l'hydrogène dans le cadre du Cluster énergies et stockage Nouvelle-Aquitaine. ADI N-A participe à l'émergence et la structuration de projets sur le territoire de Bordeaux Métropole, notamment dans le cadre de la feuille de route régionale H2, des appels à projets régionaux, nationaux et européens sur le sujet. Cela se traduit dès lors par un soutien aux actions d'exploration des nouvelles filières de l'énergie/stockage/ environnement menées par la Métropole.

A ce titre, ADI N-A s'est révélée être un partenaire essentiel dans l'organisation des premières rencontres de l'innovation par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet AIRE (Aménager, innover, redessiner, entreprendre) ;

- **Filière mobilité** : le secteur des mobilités connaît de profondes mutations liées au verdissement des modes de propulsion (électrique, hydrogène, gaz) et au développement de nouveaux services et modes de déplacement, notamment via des solutions digitales. ADI N-A travaille avec les services de Bordeaux Métropole pour identifier les axes de développement sur les sujets de la mobilité permettant d'intégrer des innovations régionales. Il s'agit notamment de travailler en lien avec les grands opérateurs de transports et les gestionnaires d'infrastructures (Port, Aéroport, Gare, ...). Cette action intègre également le suivi de l'étude Urban air mobility (UAM) copilotée par la Métropole et la Région ;

- **Filière nautisme** : ADI N-A soutient les acteurs de la filière nautisme / naval / Rénovation (Réfit). L'Agence intégrera dans son action les projets et acteurs de l'agglomération bordelaise, notamment autour du Grand port maritime de Bordeaux (GPMB), des Bassins à flots et des activités liées au fleuve.

b) L'accompagnement des entreprises implantées dans les zones d'aménagement prioritaires de la métropole :

- **Grand port maritime de Bordeaux** : ADI N-A contribue avec la Métropole et la Région aux réflexions menées par le GPMB. Par ailleurs, ADI N-A accompagne les projets et les entreprises ayant des impacts sur les activités et les sites du GPMB ;

- **Ecoparc de Blanquefort et terrain des circuits** : ADI N-A participe au déploiement des actions dans la cadre de l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) « Réindustrialisation du terrain des circuits ».

ADI N-A a largement diffusé cet AMI auprès des entreprises du territoire et au-delà, et apporte ses expertises à Bordeaux Métropole et aux autres partenaires de cet AMI pour l'analyse et le suivi des projets identifiés.

c) La coopération autour du sujet de la Commande publique innovante :

permettre l'accès, pour les entreprises, à la commande publique figure parmi les grandes priorités économiques de Bordeaux Métropole. La procédure récente de « commande publique innovante » permet à une collectivité comme Bordeaux Métropole d'acheter, pour ses propres besoins, des fournitures, des travaux et des services « innovants » jusqu'à un seuil de 100 000 € HT sans mise en concurrence. ADI N-A aidera la Métropole à formaliser la mise en œuvre de cette opération, qui démarrera pleinement dès 2021.

3 - Financement du programme d'actions spécifiques 2020

Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 24 000 € sur une assiette de 24 000 € (dont le détail figure en annexe 2 de la convention). Cette contribution est identique à celle des deux précédents exercices. Pour information, le budget 2020 prévisionnel global d'ADI N-A s'élève à 8 533 000 €, financé à 71% par la Région Nouvelle-Aquitaine. La contribution de Bordeaux Métropole représente quant à elle environ 0,28%.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 16/07/2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole met l'accent sur la valorisation des domaines d'excellence et de l'innovation et sur la promotion de nouveaux partenariats,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 24 000 € en faveur de l'Agence de développement et de l'innovation (ADI) pour l'exercice 2020.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT